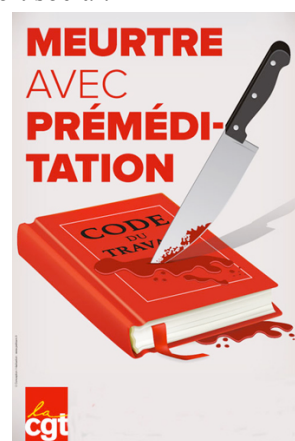


- Manifeste pour la lutte collective - Contre les **démolisseurs** du Code du Travail et du droit social Occupons-nous sans délai de la France des **souffrances** et des **luttés**

L'heure des choix a sonné.

Ou la fiction des « négociations » est maintenue ce 4 novembre, et l'issue sera celle de la retraite complémentaire Agirc Arrco qui vient d'être transformée sans coup férir en arme de destruction massive contre la retraite solidaire. Cette arnaque montre, comme les autres, à quel point un système des accords de complaisance Medef CFDT Gouvernement peut subvertir la loi sociale et servir la casse de l'État de droit social.

Ou bien nous nous occupons de construire la solidarité autour de ces nombreuses luttes où tant de travailleurs redressent la tête, expriment leur désir de passer de la plainte à l'action collective et offensive. C'est aux syndiqués et aux salariés de choisir. Pas à des appareils CFDT CGC CFTC autoproclamés représentants des salariés alors qu'ils ne les consultent jamais et n'écoutent que les exigences des patrons et des ministres.



4 novembre, nouvel épisode de la campagne de haine contre le Code du travail

Un mensonge commun à l'État et du patronat connaît ce 4 novembre un nouveau développement. Cette menterie mille fois répétée depuis des années est ainsi formulée : *« la difficulté des entreprises à créer des emplois s'expliquerait par un droit du travail trop protecteur et trop complexe. »* Le gouvernement, les patrons et les médias calomnient ainsi le Code du travail et l'édifice des lois sociales dans des termes similaires au Front national quand il éructe contre les immigrés.

Ce 4 novembre, une bien pauvre ministre du chômage s'en prend au contrat de travail attaché à une convention collective pour le livrer à la pioche des démolisseurs en entreprises, ceux-là mêmes qui licencient, restructurent, précarisent. Ceux qui font de la vie en entreprise un enfer. Dotés de l'arme dissuasive d'un chômage de masse soigneusement entretenu et d'une précarité devenue la norme, ces « négociateurs patronaux », en mercenaires des actionnaires, seraient débarrassés de l'État de droit social pour faire la loi de la peur sociale.

L'État de droit est sapé par les pouvoirs publics qui attaquent en permanence la loi au profit des rentiers et des banquiers. Comment ne pas voir un formidable encouragement à la subversion d'extrême droite, puisque le FN se voit conforté dans sa dénonciation du droit collectif et égalitaire dans sa campagne de suprématie de la race blanche ? L'État du droit social était garant des lois corrigeant les inégalités. Il en détruit le fondement. Cet État de droit n'en sortira pas indemne.

L'échec est avéré des politiques de chômage et de précarité

Dès 1984, Gattaz Père, président du patronat (CNPF), utilisait déjà les promesses d'embauche du fils, chef du Medef : il promettait l'embauche de 471 000 salarié moyennant la création d'« emplois nouveaux à contraintes allégées ». L'ancêtre du CDD entraîna la destruction de l'autorisation administrative de licenciement en 1986, délivrée par l'inspection du travail comme préalable au licenciement économique ; Pas un emploi n'a été créé, le droit social a reculé. Le gouvernement Hollande, comme son prédécesseur Mitterrand, reproduit le même échec, la seule différence résidant dans le chiffre d'emplois promis par Gattaz Fils, 1 million ! Mensonge.

Le groupe Valls-Macron-Hollande, drapé dans les habits des pouvoirs publics, ne cesse de s'en prendre au droit. **« Il détruit toutes les garanties de vie du travailleur, toujours menacé de se voir retirer, avec le moyen de travail, les moyens d'existence. »** S'il s'en prend au droit social selon les directives de l'Union européenne, c'est qu'il refuse de lutter contre l'ultra concurrence impulsée par le commerce mondialisé, la dictature des marchés financiers et la toute puissance des géants du numérique, Google, Apple, Microsoft, Cisco, Facebook...

Occupons-nous de la France du Travail, qui souffre et se bat

La souffrance et l'épuisement au travail rejoignent la souffrance des sans travail. Toutes les luttes, dont celle, emblématique d'Air France, montrent la recherche collective de combats contre la dégradation des conditions de travail. Le mépris des DRH accompagne leurs exigences de travailler sans horaire, avec des effectifs en baisse permanente, dans la peur du licenciement et dans l'ambiance violente de la concurrence de tous contre tous. Harcèlement, manipulation, mensonge, menace, répression antisyndicale, tel est le quotidien du travailleur quand il a un emploi. Sans quoi il est voué à la trappe à précarité parce que le CDD d'un mois ou d'un jour est devenu la norme d'embauche, quand il y a embauche.

La Filpac CGT

construit la solidarité autour de toutes les luttes pour les salaires, conditions de travail, pour l'emploi et le droit, dans quelque secteur que ce soit. L'urgence réside dans l'action solidaire pas dans le respect des frontières catégorielles.

rejette totalement la destruction du droit social actuel. S'il doit apparaître de nouvelles formes d'emplois, qu'elles s'intègrent dans la légalité du droit social actuel. C'est bien le statut du travail salarié qu'il faut étendre aux travailleurs précaires, et non précariser le Travail entier au nom de l'entrepreneur nomade.

combat la concurrence entre salariés et la disparition du cadre légal au profit de la précarité. La charge de travail, même numérique, doit être mesurée à l'entreprise et délimitée par un contrat de travail. Le forfait jours n'est qu'un autre nom de la disparition du temps de travail et de la quantification de la charge de travail.

s'oppose au mensonge d'État qui présente le Code du Travail comme fauteur de chômage, et l'ensemble des lois sociales comme archaïques, s'opposant à la modernité du numérique. Au contraire, le numérique est une formidable opportunité de rassemblement de tous les salariés autour d'objectifs communs. L'un d'entre eux consiste à défendre et promouvoir la Sécurité sociale sous tous ses aspects, en l'étendant au revenu même du Travail.

La Filpac Cgt, contre la réduction du salarié à son compte individuel d'activités, défend et la carte Vitale de la Sécurité sociale et le contrat de travail, générateur de cotisations sociales qui en assurent la pérennité. Elle considère qu'il n'y a aucune raison, aucun argument qui justifient la supériorité des impératifs du numérique sur la loi. C'est le Travail de celles et ceux qui en vivent qui doit être protégé contre la loi du marché, fût-il numérisé.